



Charte d'utilisation et de modération de la page Facebook officielle de la Ville de Seysses

La page Facebook officielle de la Ville de Seysses a pour objectif d'informer les Seyssois et les amoureux de Seysses sur les services publics de la commune, les évènements culturels, sportifs et plus généralement sur la vie locale. Elle est un espace d'expression ouvert à tous. La prise de parole y est guidée par des principes de courtoisie, de respect et de convivialité. Cette charte a pour objectif d'établir le cadre de ces échanges, afin de favoriser un dialogue constructif.

Modération

La page officielle « Seysses, ma ville » est administrée, animée et modérée par le service communication de la Ville de Seysses. Le rôle des administrateurs / modérateurs est de préserver la qualité des contributions en veillant à la qualité des débats et au respect mutuel.

Ils se réservent le droit de retirer tout commentaire sans en avertir son auteur s'il le juge non conforme à la loi en vigueur, aux conditions générales d'utilisation de Facebook ou à la présente charte de modération. Si les commentaires d'un auteur sont supprimés à plus de 3 reprises, les modérateurs se réservent également le droit de le bannir sans l'en informer.

« Seysses, ma ville » utilise la modération de la page automatique proposée par Facebook. Cette fonction masque les commentaires signalés comme indésirables grâce à une liste de mots clés et à un filtre à injures.

Vous êtes invités à vous exprimer librement dans le respect des opinions et des droits de chacun :
Si les critiques et expressions de désaccords divers ont toute leur place dans les débats,
les invectives ou prises à partie ne sont pas tolérées.

Respect des lois

Il est de votre responsabilité de veiller à ce que vos contributions soient conformes aux lois de la République française qui interdisent notamment :

- Tout message à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile, à caractère politique ou incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme, incitant à la discrimination ou à la haine ;
- Tout message qui porterait atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale ou d'une marque ;
- Tout message qui porterait atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité. À ce titre, sont interdites, sans que cette liste soit limitative : les contributions reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par des droits de propriété intellectuelle, portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée, à la protection des données personnelles d'un tiers.

Usages

Les messages destinés à faire la promotion d'un commerce ou d'un produit ne sont pas autorisés afin d'éviter toute concurrence déloyale. De même, les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales ne sont pas autorisés.

La publication répétée de messages identiques ou similaires est assimilée à du spam et les messages seront systématiquement supprimés.

La page Facebook « Seysses, ma ville » n'est pas un lieu de débat politique. Les contenus à caractère politique et partisan seront systématiquement supprimés, de même que les commentaires dénigrant élus ou agents de la Ville de Seysses. L'utilisation de la page Facebook « Seysses, ma ville » par un candidat pour mener campagne est interdite.



Charte d'utilisation et de modération de la page Facebook officielle de la Ville de Seysses

Votre responsabilité

Vous êtes personnellement responsable des contenus que vous publiez. Tout commentaire posté est public et tout le monde peut le voir. De ce fait, toute attitude contraire à cette charte peut être passible d'un bannissement de la page Facebook, sans avertissement de notre part. Le code pénal s'applique à tout ce que vous publiez sur Facebook, quels que soient vos paramètres de confidentialité.

Pour aller plus loin

Nous vous invitons à consulter les conditions générales du réseau social Facebook : <https://www.facebook.com/legal/terms>